

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 9-10

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas de l'immodestie mais simple devoir, car la productivité de nos forêts, en somme, dépend de cette exacte compréhension par notre peuple de la manière de les traiter.

Pour toutes ces raisons, l'innovation de Zurich nous semble heureuse et hautement opportune. Elle nous apparaît viable. Et nous souhaitons qu'elle trouve l'appui auquel elle a droit. Pour 1918, la section de sylviculture sera placée sous les plus heureux auspices, puisque la réunion de l'Helvétique aura lieu dans notre beau Tessin et que le président en sera M. le Dr *Bettelini*, inspecteur forestier d'arrondissement.

Les forestiers suisses se retrouveront nombreux en 1918, chez nos chers confédérés des bords enchanteurs du Tessin. *H. Badoux.*

DIVERS.

Prix de la fondation Schnyder de Wartensee.

La fondation de ce nom met au concours, à intervalles irréguliers, des sujets scientifiques ou du domaine de l'art. Y peuvent participer : les savants et artistes de tous pays. La fortune de ce fonds est gérée par une commission dont le président est d'office le bibliothécaire en chef de la ville de Zurich. Cette commission distribue généralement une somme de fr. 3000 entre les concurrents dont les travaux ont été admis au palmarès. Elle fait publier ces derniers à ses frais.

Le sujet du travail mis au concours il y a 3 ans était le suivant : *nouvelles recherches sur l'accroissement en épaisseur des arbres*. Et la commission chargée de juger les travaux présentés comprenait : MM. Chodat, professeur de botanique à Genève ; Ernst, professeur de botanique à Zurich et Büsgen, professeur de botanique à l'école forestière de Münden (Prusse).

Le résultat du concours fut proclamé lors de l'assemblée générale de la Société helvétique des sciences naturelles à Zurich. Deux concurrents s'étaient mis sur les rangs : MM. le Dr *P. Jaccard*, professeur de botanique et *A. Engler*, professeur de sciences forestières, tous deux à l'école forestière de Zurich. Ces messieurs ont été déclarés ex-aequo et ont touché chacun un premier prix.

Nos félicitations bien cordiales aux deux lauréats pour la distinction dont ils sont l'objet, récompense de longues années de patientes et difficiles recherches. L'école forestière est reconnaissante à ses deux savants professeurs pour cette manifestation nouvelle de l'esprit de recherche qui leur a inspiré déjà tant de beaux travaux scientifiques.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir plus tard, après la publication des mémoires présentés, sur le sujet traité. Il compte parmi les plus difficiles de la physiologie végétale et, il faut bien le dire, c'est aussi un de ceux que jusqu'ici on connaissait le plus imparfaitement. Si nous sommes bien renseigné, l'un des travaux présentés contient une théorie nouvelle de l'accroissement en épaisseur basée sur

une longue série d'expériences. L'autre travail s'est proposé surtout d'apporter de nouvelles preuves, tirées surtout du domaine forestier, en faveur de la théorie actuellement admise. Il sera du plus haut intérêt scientifique d'examiner contradictoirement les idées à la base de ces deux travaux.

CONFÉDÉRATION.

Inspection fédérale des forêts. Monsieur *W. von Sury*, secrétaire du service des forêts, chasse et pêche, au Département de l'Intérieur, vient d'être promu par le Conseil fédéral adjoint administratif de ce service. Toutes nos félicitations à cet aimable fonctionnaire à l'obligeance duquel les forestiers suisses ne recourent jamais en vain.

Le même Département a créé, à titre provisoire, un office central pour la fourniture du bois de feu. A été appelé comme directeur de cette centrale, M. *Albert Schlatter*, de Zurich, jusqu'ici aménagiste dans le canton de Vaud.

CANTONS.

Zurich. La commune d'*Elgg*, qui possède 404 ha. de forêts, vient de prendre une heureuse décision. Malgré l'exiguité de son domaine forestier, elle désire jouir des avantages de la gestion directe par un technicien forestier. Elle a décidé dernièrement la création d'un poste d'administrateur forestier communal pour lequel est prévu un traitement fixe initial de fr. 4500. Elle vient d'en choisir le premier titulaire en la personne de M. *Schmid*, jusqu'ici assistant à l'inspection cantonale des forêts, à Zurich.

Berne. Les deux communes bourgeoisiiales de *Heimberg* et de *Hilterfingen*, dont les forêts mesurent 196 ha., ont confié la gérance de celles-ci à M. *F. Fankhauser*, inspecteur forestier de la commune de Thoune.

Neuchâtel. Monsieur *Eugène Favre*, jusqu'ici sous-inspecteur à l'arrondissement III (Val-de-Travers) a été nommé inspecteur forestier de cet arrondissement; il succède à M. H. Biolley appelé à un autre poste. A été nommé sous-inspecteur de cet arrondissement, comme successeur de M. Favre, Monsieur *Ernest Bovet*, précédemment inspecteur forestier d'arrondissement à Faido (Tessin).

Vaud. Les gardes forestiers de triage du canton ont organisé, au commencement du mois d'août, une réunion de leurs délégués qui avait pour but d'obtenir une augmentation de traitement. L'assemblée a décidé d'adresser une pétition au conseil d'Etat.

Si nous sommes bien renseigné, les revendications des gardes de triage vaudois portent principalement sur les points suivants: remaniement de l'échelle des traitements; fixation d'un traitement minimum; augmentation immédiate moyenne de fr. 300; rétribution pour tous travaux spéciaux à raison de 10 cts. de plus à l'heure que les ouvriers forestiers. Ils désirent enfin que les augmentations périodiques soient réglementées; le règlement d'exécution à la loi de 1904 qui devait fixer cette question n'a, on le sait, jamais vu le jour.